

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Juin 1880.

Chronique générale.

La nomination du citoyen Quentin à la direction de l'assistance publique va causer de nouveaux ennuis au gouvernement dont M. Gambetta manœuvre les ficelles.

Ce citoyen Quentin était un braillard, ni éloquent, ni intelligent ; mais il avait une qualité énorme, au point de vue gouvernemental : il était opportuniste.

Dans ce fameux conseil municipal de Paris, c'était un homme précieux ; il n'était pas du côté de l'opposition.

Il est vrai que, si son cher ami Gambetta ne lui avait point fait donner de très-confortables fonctions qu'il est incapable de remplir, le même Quentin eût infailliblement viré de bord et joint ses protestations à celles des adversaires de l'opportunisme.

Pour éviter le scandale de cette défection, M. Gambetta s'est jeté sottement dans un bien autre danger.

L'inventeur de l'opportunisme n'a pas compris qu'il était absolument inopportun de produire une vacance dans le conseil municipal de Paris.

Quentin, l'inoffensif Quentin, ayant disparu, la place qu'il occupait devient importante.

Au lieu de cette nullité, va surgir une physionomie menaçante, la physionomie d'un amnistié.

Les rouges qui avaient cru à la valeur de cette autre politique gonflée de la première renommée de maître Gambetta, vont donner au citoyen Quentin un successeur sérieux, un vrai, un pur, un insurgé, un déporté, non-seulement un communiste qui n'a pas été amnistié, mais un condamné qui n'a même pas été grâcié.

Quentin sera remplacé par Trinquet. Auprès de celle-là, la candidature Hum-

bert était une candidature amnistielle pour rire.

L'esprit de protestation contre les sévères opportunistes progresse.

Dans deux jours, Blanqui élu à Lyon... Bientôt Trinquet élu à Paris... Ces deux événements ne sont pas pour consolider la compagnie qui s'est arrogé l'exploitation de la République.

Avant qu'il soit longtemps, les opportunistes paieront cher leurs sottises.

Une dépêche de Saint-Petersbourg, adressée à l'Agence Havas, annonce que S. M. l'impératrice de Russie est morte hier matin.

L'impératrice était atteinte depuis plusieurs mois d'une maladie de poitrine qui l'avait obligée de passer l'hiver à Nice.

A Toulouse, les étudiants libres-penseurs ont demandé au maire l'autorisation d'organiser, hier jeudi, une procession de libres-penseurs. Le maire a refusé en adjurant les étudiants de renoncer à leur manifestation dans l'intérêt de la République, sinon son devoir de magistrat serait d'empêcher la manifestation.

LE DUEL ROCHEFORT.

Le duel a eu lieu hier matin. D'après le procès-verbal préliminaire de la rencontre, l'arme choisie était l'épée de combat avec gant de ville, et le duel devait continuer jusqu'à ce que l'un des deux adversaires eût été mis hors de combat.

L'Agence Havas a communiqué la dépêche suivante :

« Genève, 3 juin, 10 h., matin.

» Le duel entre M. Kœchlin et M. Henri Rochefort a eu lieu ce matin à six heures et demie, au bord du lac de Genève, au-dessous du village de Myes, territoire vaudois.

» Le combat n'a duré que deux minutes. » L'épée de Rochefort ayant glissé de sa

main gantée, l'épée de M. Kœchlin lui est entrée dans la poitrine au-dessous du sternum et des fausses-côtes.

» La blessure est d'une assez grande gravité. »

Le bruit de la mort de M. Henri Rochefort a couru hier soir, dans les couloirs de la Chambre, avec une certaine persistance.

La commission de la loi sur la chasse est décidée à abaisser le prix du permis de chasse, mais à renforcer les pénalités contre les braconniers.

Plusieurs dépêches ont été échangées depuis deux jours entre le ministère des affaires étrangères et le marquis de Noailles, ambassadeur de France à Rome, ce qui fait considérer la nomination de M. de Noailles à l'ambassade de Londres comme à peu près résolue par le gouvernement.

Le gouvernement avait-il peur qu'une manifestation se produisît à la messe commémorative qui a été célébrée à l'église Saint-Philippe du Roule pour l'anniversaire de la mort du Prince impérial ?

Non-seulement les agents de police étaient en grand nombre à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, mais on nous assure qu'un demi-bataillon d'infanterie en arme, sac au dos, avait été consigné dès le matin dans la cour de la caserne de la rue Panthéon.

Mardi prochain 8 juin, et croyons-nous pour la première fois depuis la Restauration, sera célébré, dans diverses églises de Paris, un service commémoratif pour l'anniversaire de la mort de l'infortuné Louis XVIII.

On parle, dit l'Union, d'une mesure exorbitante prise par le gouvernement après la mort du cardinal Pie : les scellés auraient été mis par ses ordres sur tous les papiers de l'évêque de Poitiers, dans sa demeure épiscopale.

Le Journal du Loiret dit que « des légistes très-distingués contestent absolument le droit que le gouvernement a pris de mettre

les scellés sur tout ce qui appartenait à l'évêque de Poitiers dans sa demeure épiscopale. » Nous le comprenons facilement. Le cardinal Pie n'a jamais été ministre, ni ambassadeur ; il n'a jamais reçu de mission officielle : par conséquent, la loi n'autorise en rien une mesure aussi arbitraire, qui constitue un véritable abus de pouvoir.

Le gouvernement a violé la loi à la mort de M. Thiers en ne faisant pas mettre les scellés sur ses papiers, comme il le devait ; il la viole aujourd'hui en les faisant mettre sur ceux du cardinal, quand il n'en a pas le droit.

Pendant que M. Gambetta présidait lundi à la Chambre des députés, le bruit se répandit à la Bourse qu'il venait d'être victime d'un grave accident de voiture et qu'il était dangereusement blessé. Plusieurs dépêches télégraphiques, adressées à des agents de change, mentionnaient cet accident et donnaient en même temps des ordres pour des opérations à faire immédiatement à la Bourse.

L'administration s'est émue de cette manœuvre frauduleuse, et nous croyons savoir que l'on a saisi les originaux des dépêches adressées aux agents par divers individus qui avaient concerté ce coup. Il est à remarquer que c'était lundi la liquidation ordinaire de fin de mois, et que les auteurs de cette manœuvre frauduleuse espéraient agir sur les cours par l'émission de cette fausse nouvelle. L'instruction est ouverte et plusieurs agents de change doivent être ou ont déjà été appelés devant le préfet de police pour faire savoir s'ils connaissent les signataires des dépêches qui leur étaient adressées.

Le National affirme que le gouvernement est entièrement d'accord avec la commission de la presse, soit sur la suppression du cautionnement, soit sur la dispense d'autorisation pour les dessins et caricatures.

La Patrie assure que le conseil d'Etat élabore en ce moment un projet supprimant le diplôme d'herboriste. Désormais cette industrie serait entièrement libre.

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Le douar traversé, nous retrouvons la solitude imposante, qui force à s'incliner avec respect et impuissance devant le mystérieux génie de la création, que laisse entrevoir cette terre primitive d'une végétation si fertile, là où elle n'est pas abrupte et stérile comme une mer de granit.

Vers midi, une chaleur insupportable, que nous ne pouvions braver plus longtemps, nous fit faire halte sur un plateau ombragé de palmiers, pour laisser reposer nos bêtes.

Ce plateau dominait au sud les plaines immenses de la Médija, la fertile vallée de Koléa, ces collines au pied desquelles serpente le ruban de cristal du Mazafran, les bois, les coteaux, les oasis, le territoire des Hadjoutes, nos ennemis acharnés, et les hautes montagnes de l'Atlas, divisées par la sombre coupure de la Chiffa.

Cette éblouissante perspective, baignée le matin dans les vapeurs blanches et brumeuses de l'aurore, scintillait maintenant comme une pluie de diamants sous les chauds rayons du soleil.

Ce roi du ciel, toujours resplendissant, règne en

maître sur ce bel azur, qu'il transforme en un airain incandescent. Embrasant l'air, il épanche ses cascades de feu sur la cime des monts, enflamme de teintes vermeilles les crêtes des rochers, couvre d'une nappe ardente les versants rapides du granit qui rougit et miroite comme une lave en fusion, et, se jouant dans l'espace avec la limpide lumière, colore les plaines de nuances variées ; le saphir, l'émeraude, le lapis, l'opale chatoyaient dans ces féériques paysages que nous contemplions dans un religieux silence.

Le père de Millia, — peintre de talent, malgré nos récriminations, — se fabriqua un chevalet et s'installa juste en face du paysage devant lequel nous étions en admiration.

Nos murmures ne le décidèrent point à lever le camp, il s'organisa sous son affreuse toile, s'écriant que le modèle le consolait de la perte de notre estime.

Son matériel faisait face au tableau. Nous allâmes plus loin reformer notre demi-cercle et organiser des jeux de société.

Henry Kinstone, sir James et le major en étaient.

Sir Henry, moins empressé que d'ordinaire, avait un air contraint. Nous jouions aux synonymes ; n'ayant pas deviné, il donna ses gages ; quand on les tira, il se dispensa de la douce pénitence d'embrasser une des jeunes filles, déclarant qu'il la trouvait « shocking ». On le plaisanta. Il se

fâcha ; sa mauvaise humeur déteignit sur notre gaieté. On le lui fit observer. Il partit ; les jeux s'allangèrent. Camille et Néréisse, qui jusque-là avaient ri de bon cœur, devinrent moroses à leur tour, et quels que fussent nos efforts pour continuer le jeu, il dut être abandonné.

Un officier proposa alors d'explorer l'étendue de notre observatoire, et nous entraîna à la découverte. Néréisse, rappelée par son frère, rentra dans la tente que Mohamed avait fait dresser. Je pensais qu'elle était allée prendre quelques rafraîchissements, car elle m'avait dit qu'elle avait soif. Je l'attendis. Ne la voyant pas venir, je fus la retrouver. Elle était seule, assise, la tête dans les mains ; de grosses larmes filtraient entre ses doigts.

— Qu'as-tu, ma pauvre belle ? lui dis-je, pourquoi ne viens-tu pas avec nous ?

— Toumy, me répondit-elle, m'a vu entr'ouvrir le pli de mon haïck, et mécontent il m'a enjoint de ne plus vous suivre quand vous êtes avec les hommes.

Je déplorai la sévérité de son frère et sortis demander au Caïd, moins dur que son fils pour Néréisse, qu'il la laissât nous accompagner. Mais il était avec les explorateurs au fond des bois.

XIX

Nos bêtes reposées, nous repartîmes au déclin du jour, pour gagner le campement de Meckelëck

à la nuit. Aux approches du douar, des goums, dont quelques cavaliers porteurs de torches allumées, accoururent au grand galop, leurs fusils élevés au-dessus de la tête, les bannières de soie déployées.

Ils venaient au-devant de Mohamed lui souhaiter la bienvenue.

A trente pas environ, ils s'arrêtèrent, les fusils s'abaissèrent et les détonations successives donnèrent le signal de la fantasia.

Je renonce à décrire la fantasia, surtout la fantasia de nuit.

Comment rendre les cris, les contorsions, la joie désordonnée de ces Arabes ? Debout sur l'étrier, couchés sur la selle, pendus aux crins de leurs chevaux, le burnous au vent, l'œil féroce, chargeant et déchargeant leurs armes avec la précision du tireur indien, ils excitaient de la voix, de la crosse, de l'éperon leurs belliqueuses bêtes, enflammées comme eux, qui s'enlèvent, se choquent, se débloquent, s'entre-croisent, se mêlent, se dispersent par la campagne, où ils volent, pour ainsi dire, comme les coursiers ailés de la légende ; et cette course furieuse fournie, revenus reprendre leur rang aussi promptement, aussi sûrement que la flèche de l'habile archer le but, cheval et cavalier se précipitaient de nouveau au plus fort de ces luttes et de ces charges effrayantes.

Nous étions prévenues. Nous n'en fûmes pas

Récompense honnête à qui prouvera l'utilité d'une semblable réforme que personne ne réclame et que généralement on considère comme dangereuse.

On mande de Périgueux au *Moniteur* :

Vous avez sans doute entendu parler de la manœuvre éhontée pratiquée par les républicains contre M. Sorbier, la veille de l'élection qui a eu lieu le dimanche 23 mai à Sarlat. Le faux papier publié à cette occasion par les soins de l'*Avenir*, du *Réveil*, de la *Gironde* et de la *Petite Gironde*, étant destiné à faire, dans les annales électorales, le pendant du faux papier Girerd, je crois devoir vous en donner ici le texte. Voici ce document, par lequel les républicains ont réussi à faire passer M. Sorbier pour un partisan d'Henri V et des anciens privilèges :

(Confidenciel)

Mon cher compatriote,

Après la mort du Prince impérial, le rétablissement de l'Empire n'étant plus possible, les vrais conservateurs, soucieux de la grandeur et de la prospérité de la France, ont le devoir de ramener la nation française aux traditions de l'ancienne monarchie.

Parmi les candidats qui sollicitent aujourd'hui nos suffrages, l'honorable M. SORBIER, n'étant pas hostile à ces grandes traditions, les seules capables de raffermir dans le cœur du peuple l'amour de la royauté et le respect dû aux apôtres du catholicisme, est le candidat qui a été adopté par le comité conservateur. Vous êtes prié, en conséquence, de soutenir sa candidature, et d'user de toute l'influence que vous avez dans votre commune pour assurer son élection.

Vous trouverez ci-inclus des bulletins de vote.

Comptant sur votre concours dévoué à notre cause, recevez, en échange, cher compatriote, l'assurance d'une éternelle gratitude.

LE DURVAL DE BLANC-CASTEL,

Zélateur métropolitain du comité ROYALISTE.

Nota : Si vous manquez de bulletins, M. LE CURÉ de votre paroisse se fera un plaisir de vous en procurer.

On m'assure que M. Sorbier se dispose à poursuivre, devant les tribunaux, les quatre journaux qui ont publié cette lettre et un imprimeur de Brive qui l'a tiré sous forme de circulaire répandue à des milliers d'exemplaires dans toute la circonscription.

Le procès qui va avoir lieu est appelé à un grand retentissement, car il va infailliblement démontrer que le succès des républicains dans la première circonscription de Sarlat est le résultat des manœuvres les plus déloyales. Non-seulement on a fabriqué le faux qui précède et on l'a répandu à la dernière heure, alors qu'il n'était plus possible de confondre les calomnieux faussaires, mais encore les communes ont été parcourues par les radicaux et leurs agents, et tous les moyens ont été mis en usage auprès des électeurs pour leur faire mettre dans l'urne les bulletins du candidat républicain.

Les radicaux étaient organisés de manière à garder les abords de la salle du vote, guettant les électeurs dont ils s'emparaient et qu'ils ne lâchaient pas jusqu'à ce qu'ils eussent voté. Dans certaines communes, les conservateurs n'osaient même pas approcher.

Laissez-moi, en terminant, vous racon-

moins abasourdies, ahuries, pétrifiées.

Nous ne savions si nous étions mortes ou en vie, en voyant cette cohorte infernale tournoyer, bondir, rouler comme un tonnerre près de nous, autour de nous, nous envelopper et disparaître dans des tourbillons de flammes et de fumée.

Chaos épouvantable, ronde dantesque d'une légion de damnés qui hurlaient et vociféraient de délire, parmi les naseaux fumants, les crinières hérissées, les fusils jetés en l'air, les yatagans sillonnant le vide, les caftans rouges, blancs, noirs, flottant comme autant de drapeaux d'honneur, de voiles déployées sur cet océan houleux.

Du sol qui tremblait sous les pas des chevaux se levaient des vagues de feu ; des myriades d'étincelles pleuvaient des torches secouées. Tout s'agitait dans une fournaise. L'acier luisait. C'était beau. C'était terrible.

Il semblait que cette guerre simulée, ces feintes attaques fussent réelles. On croyait positivement voir les cadavres s'entasser sur les cadavres, entendre les gémissements des blessés parvenir à l'oreille, la plainte du mourant au cœur.

Nous regardions, nous écoutions, nous frémissons...

La poudre épuisée, les détonations cessèrent et la fantasia s'éteignit, nous laissant ivres de poussière et de bruit.

(A suivre.)

AUGUSTA COURRY.

ter la scène qui a couronné le scrutin de la commune de Sarlat. Lorsque, le dépouillement étant terminé, sur les sept heures et demie, on a proclamé le résultat, le peuple, ou plutôt la populace qui remplissait la salle du vote, ne s'est pas contentée de vociférer : Vive la République ! à bas les bonapartistes ! elle a failli faire un mauvais parti à M. Gardette, ancien maire de Sarlat, colonel de l'armée territoriale, qu'elle a entouré, hoé, menacé et bousculé. Lorsqu'il a voulu se retirer chez lui, il a été suivi de cette tourbe jusqu'à ce qu'il eût trouvé une maison où il est entré, laissant la meute à la porte.

Le Serment.

Le mot serment nous vient du latin *sacramentum*, qui lui-même est formé de l'adjectif *sacer*, sacré.

Le serment est un acte religieux par lequel on prend la divinité à témoin de la véracité d'un fait, ou de la sincérité d'une promesse : c'est donc un des actes les plus sérieux de la vie ; aussi il était presque toujours accompagné de solennités religieuses.

Dans l'antiquité, on jurait par Jupiter, par Hercule, etc.

Chez presque tous les peuples chrétiens, le serment est prêté sur l'Évangile ; sous la vieille monarchie française, il était considéré comme chose tellement sainte, que, ne laissant place à aucun soupçon de parjure, il suffisait, en l'absence de preuves certaines, pour attester l'innocence d'un accusé.

Depuis nos bouleversements politiques, on se contente désormais, chez nous, de se tenir debout, la tête découverte et la main levée, pour accomplir un acte si imposant.

En même temps que le serment a perdu de sa solennité, il a perdu son caractère ; aussi, déjà depuis longtemps, on semble ne plus voir dans le serment politique qu'une formalité tyranniquement imposée par le pouvoir du jour à quiconque veut obtenir ou conserver une position dépendante de l'État. On se soumet, mais se réservant, le cas échéant, de formuler, dans le cours de son existence, vingt promesses contradictoires.

C'est donc avec raison qu'on a pu dire : Le serment est un mauvais ciment pour lier les unes aux autres les pierres de l'édifice politique.

Un serment qui ne reposerait que sur l'intérêt, faisant abstraction de la conscience, donnerait de bien faibles garanties à ceux qui l'auraient exigé ; et je dis que si l'on exclut l'idée religieuse, on repousse, par là même, tout esprit de conscience, car elle disparaît irrévocablement, si elle ne repose que sur la morale purement humaine, morale qui subit les fluctuations des temps et des hommes, parce qu'elle manque de vérités fondamentales, immuables de leur nature.

Si l'on attribue au serment son véritable caractère, un caractère religieux, on s'expose à provoquer bien des parjures ; je sais que ce souci ne préoccupe que bien peu d'habitude ceux qui gouvernent ; mais, ce qui devrait les toucher davantage, au point de vue de leur propre intérêt, c'est qu'usant de la force coercitive, loin de les attacher à leur fortune, ils indisposent contre eux ceux qui ont subi leurs exigences. Et, en effet, le plus grand nombre des hommes vit au jour le jour, accepte les événements, laisse faire, mais se révolte à la pensée d'une contrainte qui vient porter atteinte à ses convictions, à ses aspirations personnelles.

On ne considère plus maintenant, en général, je le répète, le serment que comme une formalité imposée, et si quelque âme d'élite, le traitant plus sérieusement, refuse de le prêter, on se prive par là des plus loyaux et des plus dignes.

Le serment à la République, projeté pour accompagner la remise des drapeaux, semblerait plutôt, soit une mise en scène, un spectacle procuré aux Parisiens, soit une satisfaction offerte à certains groupes, soit un moyen de donner le change à d'autres préoccupations, qu'une mesure de quelque importance.

Si la République a des racines aussi profondes qu'on veut bien le prétendre, tout serment est inutile : si non, le serment ne la sauvera pas.

Supposons que le serment projeté soit proposé au nom de Dieu, il soulèvera les libres-penseurs ; dans le cas contraire, il devient complètement illusoire.

Un serment demandé au nom de la France serait injurieux.

Exigé au nom de la République, il serait tout au moins une maladresse.

E. VIGNERON DE LA JOUSSELANDIÈRE.

Etranger.

RUSSIE. — Le *Golos* du 30 mai publie sur le mouvement nihiliste un long article, dont voici la substance : Le dernier procès politique, qui vient de se terminer par un acte de clémence du czar envers les principaux coupables, a excité beaucoup plus l'attention publique que tous les procès précédents.

La cause en est simple, car ce procès était, pour ainsi dire, le tableau vivant de tout le mouvement révolutionnaire socialiste en Russie. En effet, nous avons vu défiler devant nous des accusés qui ont été plus ou moins mêlés à tous les complots, à tous les attentats comme à tous les assassinats dont d'autres révolutionnaires ont eu à répondre à la justice dans le courant des dix dernières années.

Outre les accusés, nous avons entendu les dépositions d'une foule de témoins dont plusieurs sont inculpés eux-mêmes dans divers crimes ou délits politiques. Le procès de Mikhaïloff, docteur Weimar et consorts a donc jeté une vive lumière sur l'ensemble du mouvement révolutionnaire, de sorte qu'il n'y a plus de doute que la société révolutionnaire existe en Russie, et qu'elle est « fortement organisée ».

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le général L'Hôte, dont nous avons déjà annoncé la nomination au commandement de la 6^e brigade de cavalerie, 6^e corps d'armée, à Verdun, s'est rendu à son poste.

M. L'Hôte remplace M. le général Gombaud de Sérévill, passé à la 5^e brigade de la même arme, 5^e corps d'armée, à Vendôme.

MM. Bribard et Meyer, président et chef de la musique municipale de Saumur, ont sollicité une subvention du Conseil municipal pour les aider à faire face aux frais de voyage de la musique au concours du Mans qui aura lieu les 27 et 28 juin.

Le Conseil, « en présence des succès toujours croissants de la musique municipale et pour prouver sa sympathie aux amateurs qui la composent, » a voté une somme de 250 francs à titre de subvention de voyage.

Le Conseil municipal a également accordé une somme de 200 fr. à un certain nombre d'habitants du quartier de Nantilly qui se proposent d'organiser une fête sur le Champ-de-Foire, le 24 juin, à l'occasion de la Saint-Jean.

NOTRE-DAME DES ARDILLIERS.

Dimanche prochain, à 2 heures très-précises : Salut solennel ; rénovation de la consécration du diocèse au Sacré-Cœur ; sermon par le R. P. Lhuillier, de la Société de Jésus, prédicateur de la retraite des Dames de la Miséricorde.

Après le sermon, on se rendra à Saint-Nicolas et ensuite à la Visitation.

Conseil municipal de Saumur.

SESSION BUDGÉTAIRE.

(Suite.)

N^o 60. Ecole mutuelle Ponts : dépenses diverses. Dans les 800 fr. prévus par l'Administration, l'éclairage a été oublié. Il convient d'ajouter de ce chef 100 fr. et de porter le crédit à 900 fr.

N^o 61. Ecole laïque de filles (ville), sans changement, 1,790 fr.

N^o 62. Ecole laïque de filles (Ponts). La commission propose de réduire de 300 fr. à 100 fr. la somme affectée aux bons de pain. Ce chiffre de 300 francs paraît en effet hors de proportion avec le nombre des élèves et avec ce que la Ville fait pour les autres écoles. Mais il y a lieu de porter, pour un cours d'adultes, une somme de 100 fr. Le crédit total ne se trouverait réduit que de 100 fr., soit, au lieu de 640 fr., 540 fr.

Le rapport fait suivre ce dernier chiffre d'une nomenclature de numéros de 63 à 72, et, en regard, les allocations votées pour chacun d'eux. Le total de ces dix articles s'élève à 29,686 fr.

Le contribuable qui serait assez soucieux de ses intérêts et voudrait s'éclairer devra se transporter à la Mairie et demander communication des registres qui ne peuvent lui être

refusés. On trouvera plus loin de nouveaux exemples de ce même sans-gêne ; qu'on n'en soit pas surpris, c'est l'esprit du jour.

Le rapporteur continue avec une franchise qui lui fait honneur. Espérons qu'il n'aura pas la contrition et qu'il ne fera plus d'école.

Vous avez pu remarquer, Messieurs, que dans le budget de nos établissements d'instruction publique, il ne figure pas de crédit pour l'école qui a été installée cette année dans le local qui a été que cette école, qui n'a pu réunir depuis sa fondation qu'un très-petit nombre d'élèves, ne répondait pas pour le moment à un besoin sérieux, et qu'elle doit être supprimée.

Les Sœurs de Saint-André, en quittant le local communal et en devenant école libre, ont amassé leurs élèves. Les quelques enfants que la nouvelle école a recueillis, au nombre de 7 ou 8 tout au plus, sont sorties, à la suite de quelques petites mécontentements, de l'école de M^{lle} Hubelin. La proximité des deux établissements, en facilitant une bonne direction de chacun d'eux. D'un autre côté, se procurer un bâtiment convenable dans un quartier, n'est pas facile ; toutes les recherches qui ont été faites à ce sujet sont restées infructueuses.

Enfin, il paraît démontré, par le résultat de la tentative qui vient d'être faite, que deux écoles communales laïques de filles, l'une en ville et l'autre dans le quartier des Ponts, suffisent au besoin de la population, au moins pour le moment.

En présence de ces raisons qui lui ont été développées par M. le Maire, votre commission, Messieurs, s'est rangée à l'avis de l'Administration.

BIBLIOTHÈQUE. — Nous vous proposons, Messieurs, de porter un crédit de 1,050 fr. à 1,350 fr., ainsi répartis : traitement du Bibliothécaire, 600 francs ; entretien de la Bibliothèque, 150 fr. ; achat de volumes, 600 fr. : — 1,350 fr.

Comme vous le voyez, nous supprimons l'éclairage et le chauffage qui n'ont pas de raison d'être, puisque la Bibliothèque est dans l'Hôtel-de-Ville et qu'elle participe à la dépense générale de l'Hôtel-de-Ville ; nous réduisons à 150 fr. l'entretien, c'est-à-dire la reliure et les menus frais, et nous créons une somme de 600 fr. à l'achat de nouveaux volumes. Avec cette somme on peut, non-seulement se procurer de bons ouvrages de bibliothèque, qui sont toujours d'un prix assez élevé, mais on peut encore profiter de bonnes occasions qui se présentent en librairie, mais pour lesquelles il n'est pas d'argent comptant.

Nous sommes convaincus que l'éminent professeur qui est placé à la tête de notre Bibliothèque, et qui est un bibliophile si éclairé, saura utiliser, comme il convient, le supplément de crédit que nous vous prions de mettre à sa disposition.

Une des premières acquisitions qu'il devra faire, ce sera celle des œuvres de Viollet-le-Duc, si souvent réclamées par l'un de nos honorables collègues, et qui, en effet, manquent à notre collection de bons ouvrages.

Les articles 74, 75, 76, 77 et 78 sont maintenus. Leur total s'élève à 3,150 fr.

Relativement à l'article 78, — traitement du professeur de dessin, — M. le Maire nous a annoncé que le vide laissé par la démission de M. Millet allait bientôt être comblé.

FÊTES. — Les trois crédits de cette section, ensemble 6,000 fr., sont maintenus.

Il est à désirer que le bruit qui s'est répandu dans notre ville, et qui a péniblement affecté la population, ne se confirme pas : nous voulons parler de la suppression du Carrousel. Ce serait un vrai malheur, et nous devons faire des vœux pour que Saumur ne soit pas privé de l'avenir de ces belles fêtes militaires qui sont devenues de tradition pour lui et qui ont tant contribué à sa réputation et à sa prospérité.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. — Aucun changement pour les n^{os} 82 (3,000 fr.), 83 (300 fr.), 84 (1,000 fr.).

Sous le n^o 85, il faut mettre : « partie du capital et intérêts dus au sieur Dupont », au lieu de « capital et intérêts dus au sieur Dupont », puisque le crédit ne peut couvrir qu'une partie de ce capital. Le chiffre de 9,700 fr. reste le même.

Le n^o 86 est affecté au remboursement du capital et des intérêts dus au sieur Yvon pour l'acquisition de la maison annexée à l'école mutuelle des Ponts, 7,350 fr.

Le n^o 87 concerne une autre annexe de cette même école dont le prix va être remboursé à M^{lle} Bourger, soit 4,200 fr.

Ces trois derniers crédits, destinés à acquitter des dettes dont le remboursement aurait pu être ajourné, prouvent l'état satisfaisant de nos finances.

Par les motifs que nous vous avons fait connaître au sujet de l'article 41 du budget additionnel, nous vous proposons de supprimer le n^o 88, soit 800 fr., pour traitement d'un employé de nuit au télégraphe à 800 fr.

TRAVAUX PUBLICS. — Les seuls qui soient prévus pour l'exercice 1881 s'appliquent au chemin vicinal de Fontevault, la réfection du pavage de nos rues et la restauration du Collège étant assurés par des crédits déjà votés ; mais les changements apportés aux propositions de l'Administration, dans le cours du présent rapport, nous obligent à réviser, pour l'équilibre de notre budget, la somme de 1,649 fr. proposée par le Maire sous le n^o 89, à 1,039 fr.

DETTES MUNICIPALES. — Rien à changer aux chiffres portés sous les n^{os} 90 à 94, lesquels sont affectés aux remboursements et au service des intérêts de nos emprunts municipaux, soit, pour les 5 articles, 76,213 fr. 92.

Total des dépenses proposées, 391,947 fr. 92. Le chiffre évalué des recettes est de 391,949 fr. 46.

Par soustraction inverse, on trouve un excédent de recettes de 1 fr. 54.

Tel est, Messieurs, le budget que votre commission a l'honneur de soumettre à votre approbation. Vous avez pu constater qu'il ne renferme que de très-légères modifications à celui proposé par l'Administration, et nous pouvons ajouter que c'est d'accord avec elle que ces modifications ont été faites. En résumé, la tâche de la commission a été des plus faciles, par cela même que l'Administration avait étudié, avec le plus grand soin, son travail préparatoire. Aussi nous faisons-nous un devoir de la remercier ici du zèle éclairé qu'elle apporte, non-seulement à la gestion de nos finances, mais à la recherche du meilleur emploi possible des fonds de notre ville.

Le Conseil, adoptant les conclusions de la commission, accepte le budget additionnel et le budget principal pour 1881, tels qu'ils lui sont présentés par la commission du budget.

FIN DU RAPPORT.

THEATRE DE SAUMUR.

Nous rappelons que c'est ce soir qu'aura lieu sur notre scène l'intéressante représentation donnée par M^{lle} MARIE DUMAS, avec le concours d'excellents artistes des théâtres de Paris.

Nous donnons plus loin le programme du spectacle.

RECENSEMENT DES CHEVAUX.

La visite des chevaux pour le service de l'armée, en cas de mobilisation, aura lieu, à Saumur, mardi et mercredi prochain.

Les propriétaires seront appelés par ordre alphabétique, et chacun d'eux devra présenter en bloc tous les animaux qui lui appartiennent.

La séance de mardi, une heure du soir, comprendra : de la lettre A à la lettre H comprise ; Celle de mercredi, 8 heures du matin, les chevaux des autres propriétaires.

MONTREUIL-BELLAY.

Un petit garçon de 12 ans, Jean Astruc, habitant la commune de Montreuil-Bellay, était resté absent toute une longue journée. Son père, s'imaginant que les charmes de l'assemblée de la Motte-Bourbon l'avait retenu, ne s'en inquiéta pas, tout d'abord, plus que de raison ; mais, la nuit s'étant écoulée, le lendemain étant survenu et l'enfant ne rentrant pas, il fut saisi par l'inquiétude et craignit un malheur. Il se mit de suite à la recherche de son fils. Il avait à peine parcouru un kilomètre qu'il arriva à l'écluse du moulin de la Salle, situé sur un des bras de la rivière du Thouet, il reconnut la casquette de Jean. Les pressentiments se changèrent alors en réalité ; évidemment il s'était noyé.

Quelques instants après, aidé de plusieurs voisins, il retrouvait le corps de son enfant non loin de ce même point de la rive où gisait la casquette. Un arbre jeté sur ce bras de rivière sert de pont. Jean, en voulant le traverser, aura sans doute perdu l'équilibre et sera ainsi tombé dans l'eau. C'est du moins ce que sembleraient indiquer des rayures imprimées sur ce tronc d'arbre par des clous de souliers. (Patriote.)

ANGERS.

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest :

« On nous apprend, et nous le répétons sous toutes réserves, qu'aucune escorte militaire ne sera concédée pour les processions paroissiales, qui ont lieu dimanche prochain, octave de la Fête-Dieu. Une circulaire du ministre de la guerre aurait donné des ordres en ce sens aux chefs de corps. »

« M. le ministre est moins rigoureux, sans doute, pour les fêtes de vélocipèdes. Celles qui ont eu lieu récemment à Angers et qui ont duré deux journées, ont été traitées plus largement : la cavalerie, l'infanterie et l'artillerie même n'y ont pas fait défaut. »

LES LOIS EXISTANTES.

Le Journal de Maine-et-Loire réédite opportunément « les lois existantes », en ce qui concerne les honneurs militaires à rendre aux processions du Saint-Sacrement.

C'est d'abord le décret du 24 messidor, an XII, qui dit dans l'article 4 de son titre II :

« Aux processions du Saint-Sacrement, les troupes seront mises en bataille sur les places où la procession devra passer. Le poste d'honneur sera à la droite de la porte de l'église par laquelle la procession sortira. Le régiment d'infanterie qui portera le premier numéro prendra la droite ; celui qui portera le deuxième, la gauche ; les autres régiments se formeront ensuite alternativement à droite et à gauche ; les régiments

d'artillerie à pied occuperont le centre de l'infanterie. Les troupes à cheval viendront après l'infanterie. Les régiments d'artillerie à cheval occuperont le centre des troupes à cheval. — La gendarmerie marchera à pied entre les fonctionnaires publics et les assistants. — Deux compagnies de grenadiers escorteront le Saint-Sacrement ; elles marcheront en file, à droite et à gauche du dais. — A défaut de grenadiers, une escorte sera fournie par l'artillerie ou par les fusiliers, et à défaut de ceux-ci par des compagnies d'élite des troupes à cheval, qui feront le service à pied.

» Article 5. — L'artillerie fera trois salves pendant le temps que durera la procession, et mettra en bataille sur les places ce qui ne sera pas nécessaire pour la manœuvre du canon. »

C'est ensuite l'article 342 du décret sur le service des places dans les villes de garnison, lequel est ainsi conçu :

« Article 342. — Quand des processions du Saint-Sacrement ont lieu dans les villes où elles sont autorisées, les troupes sont formées en bataille sur les places où la procession doit passer, suivant l'ordre déterminé par l'article 296 fixant le rang des troupes. »

« Deux compagnies d'élite escortent le Saint-Sacrement. A défaut d'infanterie, l'escorte est fournie par des détachements de troupes à cheval faisant le service à pied. Ces troupes marchent en file sur un rang, à droite et à gauche du dais. »

Contrairement à ces prescriptions des « lois existantes », aucune troupe n'a été rangée en bataille, dimanche dernier, sur le passage de la procession du Saint-Sacrement, à Angers. Les républicains ne devraient-ils pas réclamer l'exécution d'une « loi existante » qui est impérative et qui émane d'un législateur républicain ?

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE MAINE-ET-LOIRE.

AVIS. — Le 41^e Concours départemental d'animaux reproducteurs ne pouvant avoir lieu à l'époque fixée, le samedi 5 courant, est remis au dimanche 4 juillet prochain, par décision du bureau de la Société industrielle et agricole.

Le président, A. BLAVIER.

PRESTIDIGITATEUR ET MAGNÉTISEUR.

Lors du passage de M. Donato à Saumur, nous avons eu occasion de raconter les si curieuses expériences qu'il accomplit avec l'aide de M^{lle} Lucile, expériences reposant toutes sur des données et des principes scientifiques et toutes contrôlées et certifiées par un grand nombre de médecins. On nous apprend, dit la Sarthe, journal du Mans, qu'un prestidigitateur, s'emparant de quelques expériences les plus simples, celles qui peuvent être simulées, parcourt les départements en donnant des représentations, où bientôt ses « ficelles » se montrent à jour. Cela peut causer grand préjudice à M. Donato, et il est décidé à y mettre ordre par un bon procès.

Nous lisons à ce sujet dans le Patriote d'hier :

« Aujourd'hui jeudi, le tribunal correctionnel de Nantes aura à connaître d'une assez intéressante affaire. Il s'agit d'une poursuite en diffamation intentée par l'habile prestidigitateur, M. Verbeck, à M. Donato, magnétiseur, et à une personne de notre ville, M. Mendy, capitaine en retraite. »

« Une demande reconventionnelle est formée, par M. Donato, contre M. Verbeck. »

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

LE MANS.

A l'occasion des fêtes de l'Exposition, une grande retraite aux flambeaux aura lieu samedi 5 juin, au Mans. Dimanche 6 juin, aura lieu l'ouverture de l'exposition horticole. Le soir, grande fête de nuit au Jardin des Plantes, par M. Kervella.

Lundi 7 juin, ouverture du concours régional ; mercredi 9 juin, ouverture du concours hippique.

Le nommé Alexandre Duchesne, sabotier, âgé de 49 ans, demeurant à Draché (arrondissement de Loches), avait employé une partie de la journée, jeudi dernier, à boire avec deux de ses camarades.

Ces jeunes gens consommèrent d'abord une certaine quantité de vin, puis ils absorbèrent un si grand nombre de verres d'eau-de-vie, qu'en sortant de l'auberge, ils étaient ivres au point de ne pouvoir se tenir debout.

Deux d'entre eux parvinrent à se traîner jusqu'à un champ voisin où on vint les recueillir quelques heures après.

Duchesne n'avait pu suivre ses camarades. Il était tombé dans la cour de l'auberge.

Son père, inquiet de son absence, s'était mis à sa recherche. Il le trouva étendu sur le sol et privé de connaissance.

Transporté à domicile de ses parents, Duchesne ne reprit l'usage de ses sens que le lendemain vendredi, vers cinq heures du soir.

Mais, pendant la nuit, sa situation, qui d'abord avait paru s'améliorer, devint tout à coup plus grave. Tous les soins qu'on lui donna furent inutiles, et le 29, à deux heures du matin, il rendit le dernier soupir.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

On écrit de Brest au Moniteur :

« La lutte électorale s'accroît dans la troisième circonscription. Le sous-préfet parcourt tous les cantons en compagnie du candidat républicain. La candidature officielle s'étale au grand jour. Il paraît que les traditions de l'Empire ont du bon ! »

« Une abominable calomnie a été jetée dans le public par l'Union républicaine. Ce journal prétendait que, en mars 1871, M^r Freppel aurait refusé l'hospitalité à deux cents mobiles bretons, arrivés à Angers malades et fourbus. »

« M^r Freppel écrit que c'est une calomnie, et envoie les preuves à l'appui de son affirmation. »

« Le sous-préfet en sera pour ses frais de courses, et les républicains ne récolteront que la honte de leurs calomnies. »

Faits divers.

MM. Jovis, René Langlois et Maquelin effectueront, en ballon, une traversée de France en Angleterre, traversée plusieurs fois tentée, mais sans succès, du 1^{er} au 20 juin. Le départ aura lieu à Boulogne. Une commission scientifique, nommée par le gouvernement, présidera au départ. Un service météorologique est installé à cette occasion sur la côte anglaise et sur la côte française. Les préparatifs sont faits en Angleterre en vue de la réception des aéronautes, si leur entreprise réussit comme ils le pensent. Le ballon et ses appareils seront exposés pendant quinze jours au Cristal-Palace. L'expérience aura lieu sous pavillon français.

Sait-on à quel chiffre fabuleux s'élèvent les quatre plus grosses fortunes du monde entier ?

Le duc de Westminster, dont le revenu est de 800,000 livres sterling, peut, sans entamer son capital, dépenser 50,000 fr. par jour et 37 fr. 50 par minute.

Le sénateur américain Jones de Nevada possède un revenu de un million de livres sterling, soit de 25 millions de francs par an et de 50 francs par minute.

Le chef de la famille de Rothschild pourrait, avec un revenu de 2 millions de livres sterling, jeter, soixante fois par heure, cinq beaux louis par les fenêtres, — ce que, d'ailleurs, il n'a garde de faire.

Enfin, M. J. W. Mackay, un revenu de 2,750,000 livres sterling, ce qui lui permet de dépenser 475,000 fr. par jour, 7,500 fr. par heure et 125 fr. par minute.

Un client est allé consulter son médecin pour un petit mal d'œil.

— Bassinez-vous avec de l'eau de roses, lui dit le docteur, et ne sortez qu'avec des « conserves fumées ». Vous savez ce que c'est ?

— Parfaitement.

Deux jours après, le médecin rencontre son client qui depuis la veille ne sortait qu'avec un jambon sous le bras.

L'autre soir, Z..., offrant le thé à quelques amis, leur présente du sucre coupé en morceaux microscopiques.

— Méfiez-vous, dit-il à chaque invité, il sucre beaucoup !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 juin.

La Bourse est très-active, bien que la liquidation de fin de mai ne soit pas encore terminée. Notre rente française est surtout favorable par les achats. Elle s'inscrit à 119.20, c'est une hausse de 1 fr. 20 depuis un mois. Ce mouvement est très-moderé si on compare les cours de ce fonds à ceux du 3 0/0. Le 5 0/0 doit parvenir dans un délai prochain au cours de 123 ou de 125.

L'Italien est en progrès nouveau à 86.80. Nous avons dit que ce fonds reprendrait notre rente amortissable qui est à 87.50. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche se traite à 76.50.

L'abaissement du taux de capitalisation des fonds étrangers provoque une amélioration des cours de nos valeurs de crédit. L'action du Crédit Foncier est à 1.280. Il est très-préjudiciable aux intérêts des souscripteurs de communales nouvelles que ces titres ne soient pas encore admis à la cote officielle. On éviterait probablement ainsi la dépréciation de 20 francs que ces titres subissent sur le marché libre.

La Banque de Paris fait 1,055. Le Crédit Lyonnais est à 942.50. La Société Générale française de Crédit, qui a donné de si beaux résultats pour l'exercice 1879, est fort recherchée. On demande également avec beaucoup de vivacité sur le marché du comptant les actions de la Banque d'Escompte ; le classement qui s'opère sur ces titres doit provoquer dans un certain délai une hausse importante.

On a beaucoup remarqué le rôle important que remplit la Banque Française et Italienne dans la création de la Banque de dépôts et d'amortissement. Cette institution nouvelle est appelée à prendre rang à côté du Crédit Industriel et de la Société de dépôts et de comptes courants. Il est probable que les actionnaires de la Française et l'Italienne seront appelés à recueillir un large profit de l'intervention de leur Société dans cette création.

La Banque Parisienne est spécialement fort lourde.

Les demandes sont très-nombreuses sur les actions nouvelles de la Société Générale d'assurances. Elles parviennent chaque jour au siège social, 27, avenue de l'Opéra, à Paris.

BOURSE DE PARIS

DU 3 JUIN 1880.

Rente 3 0/0.	85 60
Rente 3 0/0 amortissable.	87 30
Rente 4 1/2.	115 50
Rente 5 0/0.	118 90

Théâtre de Saumur.

Vendredi 4 juin 1880.

Une seule représentation donnée par

M^{lle} MARIE DUMAS

Fondatrice des Matinées caractéristiques.

Avec le concours de la petite Cécile DAUBRAY, MM. Bouland, Paul Jorge, Raucourt, Aldoff, M^{mes} Adèle Fleury et Daubray, des théâtres de l'Odéon, de l'Ambigu et des Bouffes-Parisiens.

PROGRAMME ET ORDRE DU SPECTACLE :

1^o LA GIFLE, comédie nouvelle de M. Abraham Dreyfus, — jouée par MM. Bouland, Paul Jorge et Aldoff.

2^o OH ! MONSIEUR ! monologue de M. Gondinet, — joué par M^{lle} Marie Dumas.

3^o LE TRIBUNAL DES DIVORCES, saynète espagnole de Michel Cervantès, traduction de M. ***. — jouée par M^{mes} Adèle Fleury, MM. Raucourt et Bouland.

4^o COSETTE DANS LA FORÊT, 9^e tableau du drame les Misérables, de Victor Hugo, — joué par la petite Cécile DAUBRAY, créatrice du rôle de Cosette à Paris, et M. Paul Jorge (Jean Valjean).

5^o CONFÉRENCE POUR RIRE SUR L'ÉMANCIPATION DES FEMMES, par M^{lle} Marie Dumas.

6^o LA FILLE BIEN GARDÉE, comédie en 1 acte, de M. Labiche, de l'Académie française, — jouée par la petite Cécile DAUBRAY (Berthe), MM. Raucourt, Aldoff, M^{mes} Daubray et Adèle Fleury.

7^o LA FARCE DE LA FEMME MUETTE de Rabelais (adaptation de M. Albert Millaud, — jouée par M^{lle} Marie Dumas (Gyssette), MM. Bouland, Paul Jorge et Raucourt.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Les peaux les plus délicates sont les plus exposées aux hâles, aux taches de rousseur et aux coups de soleil ; elles sont aussi les plus menacées par l'apparition des rides.

L'usage journalier de la délicieuse lotion connue sous le nom d'Amygdaline, du Docteur Cazenave, préserve infailliblement de ces petits accidents et assure la fraîcheur, la pureté et le velouté du teint ; elle a l'avantage de ne pas gratter la peau comme le cold-cream. — Paris, 47, Avenue de l'Opéra.

Dépôt à Saumur, chez M. Machel, coiffeur.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an ; le N^o, 25 cent. — Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castestuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BOAREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; CONDRAUD; BESSON, successeur de TAXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			
1 25 soir.		4 50 soir.	10 h. 54 soir.
4 55 —			
7 40 —		11 35 —	9 15 soir.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.		
10 45 —	5 36 soir.		9 h. 48 matin.
12 15 soir.	3 48 —		6 25 soir.
6 45 —	10 22 —		4 15 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; et autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce :

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Etudes de M^{rs} CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 15, et M^{rs} GASTINE et LOUIS, avoués à Segré.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Par suite de conversion de saisie et sur baisse de mise à prix,

Par le ministère de M^{rs} CHASLE, notaire commis, le **jeudi 10 juin 1880**, à midi, à Angers, en l'étude de M^{rs} CHASLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés à la **Veurière, commune d'Angrie, canton de Candé.**

1° Le **magnifique établissement des fours à chaux de la Veurière**, exploité par M. de la Brosse-Flavigny, comprenant :

Une maison d'habitation avec servitudes, vaste jardin, pièce d'eau et bosquet;

Plusieurs corps de bâtiments servant de bureau et de logement pour les ouvriers;

Trois fours à chaux; Belle carrière de calcaire en exploitation, terres, prés et autres dépendances;

Le tout d'une contenance d'environ 16 hectares 71 ares 78 centiares;

Et tous les instruments industriels : chevaux et autres objets mobiliers servant à l'exploitation des fours.

La richesse du calcaire exploité ou existant sur les terres est telle qu'on ne peut en prévoir l'épuisement.

Mise à prix : **150.000 fr.**

2° Et une maison, située au même lieu de la Veurière, connue sous le nom d'auberge de l'ESPÉRANCE, avec les cours, jardin, écurie et servitudes qui en dépendent; le tout contenant 1,500 mètres carrés.

Mise à prix : **6.000 fr.**

S'adresser, pour visiter les immeubles, à la maison du maître de la

Veurière, et, pour connaître les conditions, à M^{rs} CHASLE, notaire à Angers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, ainsi que des plans et titres de propriété. (281)

Etude de M^{rs} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de maladie,
UN FONDS DE COMMERCE
D'ÉPICERIE

Exploité à Montreuil-Bellay, rue de la Porcherie, par M^{rs} veuve Doc.

Ou céderait le droit de bail avec le fonds de commerce.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^{rs} veuve Doc, ou audit M^{rs} HACAULT, notaire. (302)

Etude de M^{rs} LAURENT, avocat, agréé près le tribunal de commerce, demeurant à Tours, rue Bancheveau, n° 2.

A VENDRE
Par suite de faillite et pour entrer en jouissance de suite,
UNE FABRIQUE
DE CHAUSSURES DE LUXE
COUSUES ET CLOUÉES,
Pour hommes, femmes et enfants,

Située à Tours, place des Carmes, n° 2.

Cette fabrique, malgré la faillite, se trouve dans d'excellentes conditions.

Le syndic a, en effet, continué l'exploitation, et ainsi conservé et les ouvriers et la clientèle.

L'acquéreur trouvera en cours d'exécution et à exécuter des commissions pour une somme importante. Facilités de paiement.

S'adresser, pour traiter, audit sieur LAURENT, syndic de la faillite. (316)

A CÉDER
FONDS D'ENTREPRENEUR
DE PEINTURES

Dans une grande ville du Centre. Ecrire à Tours à MM. Petit et Destreuil, Directeurs du Journal des Fonds de commerce à céder en France. (Abonnements : 6 mois, 3 fr.; un an, 4 fr. 50.)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
GRANDE MAISON

Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise,

Située quai de Limoges, n° 31.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE REMISE

Située rue du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. CHEVRET. (29/9)

A VENDRE
OU A LOUER
UNE ANESSE

Agée de quatre ans, ayant nouvellement eu un anon et fournissant de bon lait.

Bonne trotteuse et très-franche.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Un joli CHIEN DE TERRE-NEUVE,
robe noire et blanche, âgé de quatre ans.

S'adresser au bureau du journal.

M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

EXCELLENT VIN ROUGE
DE TABLE,

120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.

S'adresser à MM. THAURAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. Novion, quai de Limoges, 51, à Saumur.

Sur demande, envoi franco d'échantillons. (251)

M^{rs} HENRY DELAUNAY, huissier-audencier, 62, quai de Limoges, demande de suite un petit clerc.

AU
PALAIS DES MARCHANDS
63 et 65
rue Baudrière, à Angers

Annexe 4 nouveaux Magasins de meubles, même rue, 72

MEUBLES
de style
MEUBLES
modernes
MEUBLES
de cuisine
QUATRE MILLE
CHAISES
Tous les Soirs, Lumière
ÉLECTRIQUE

BONBONS PURGATIFS
Du D^r BRÉBANT.

Prix : 1 fr. et 0 fr. 50. Purgatif doux, facile à prendre. Convient à tous les âges et à tous les tempéraments. **Bonbons vermifuges** du D^r Brébant.

Dépôt : pharmacie CLOSTER, 20, rue du Marché-Noir. (322)

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, gonorrhée, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, Docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondance. (Affranchir.) (196)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
3 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.